



REGLEMENT DE CONSULTATION

Acquisition, mise en oeuvre
d'un logiciel de gestion de courrier
Et prestations de maintenance associées

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018 A 12 HEURES**

A compter du 29 novembre 2018, le candidat devra prendre rendez-vous, par téléphone au 05.59.98.19.70, auprès de Laure BAYARD, Directrice Générale Adjointe de la commune, pour effectuer une démonstration sur site des solutions proposées.
Cette démonstration s'effectuera entre le 29 novembre et le 5 décembre 2018.

ARTICLE 1 : DUREE DU MARCHE

Le marché (lot unique – tranche ferme) est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa date de notification avec possibilité de résiliation annuelle à la date anniversaire de sa prise à effet, en respectant un préavis de 3 mois à la charge du titulaire du marché ou de 3 mois à la charge de la collectivité.

ARTICLE 2 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera conforme aux articles 62 et 63 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Prix : 40 pts

Qualité du dossier technique : 30 pts

- Adéquation des solutions techniques aux besoins exprimés 10 pts
- Viabilité, durabilité, sécurité des solutions techniques 10 pts
- Interopérabilité des solutions avec d'autres logiciels ou modules complémentaires (GED ; GRC ; parapheur électronique) 10 pts

Accompagnement au projet : 30 pts

- Méthodologie, accompagnement à l'installation et à prise en main des nouveaux outils 10 pts
- Production de tous les livrables listés dans le CCTP 10 pts
- Qualité du service maintenance /assistance technique 10 pts

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et dans le présent règlement de consultation.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

ARTICLE 3 – OFFRES NON CONFORMES

Les offres non conformes au dossier de consultation des entreprises ne seront pas retenues.

ARTICLE 4 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- ✓ L'acte d'engagement
- ✓ le règlement de consultation
- ✓ le CCTP
- ✓ le bordereau de prix
- ✓ le tableau de synthèse de fonctionnalités optionnelles

Les documents seront obligatoirement visés par le représentant de la société ou par une personne habilitée.

En cas de non présentation de l'une des pièces ci-dessus désignées, l'offre ne sera pas prise en considération.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter jusqu'au mercredi 21 novembre 2018 inclus des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 5 – DISCORDANCES

Les indications portées en lettres sur le document « acte d'engagement » prévaudront sur toute autre indication contenue dans l'offre.

ARTICLE 6 – PENALITES DE RETARD

Des pénalités seront appliquées en cas de retard dans l'exécution des prestations conformément aux stipulations de l'article 14 du CCAG - Fournitures courantes et Services.

ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

« MARCHÉ D'ACQUISITION, MISE EN ŒUVRE D'UN LOGICIEL DE GESTION COURRIER
ET PRESTATIONS DE MAINTENANCE ASSOCIEES
- NE PAS OUVRIR. »

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant le :

MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018 A 12 HEURES

à l'adresse suivante :

Mairie de Jurançon Service des Marchés Publics
6 rue Charles de Gaulle
64110 JURANÇON

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les offres peuvent aussi parvenir par mail à l'adresse suivante :
gobiergo@mairie-jurancon.fr

Vu et accepté :

Le Fournisseur